

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 12 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le jeudi 7 septembre 2023, s'est réuni le mardi 12 décembre 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas		X	Gaëlle Le GALL		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne		X	René Claude DANIEL		
COCHOU Christine		X	Michèle RANZONNI		
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Sylvie BARBET		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X			
KERRIOU Christian		X	Gaëlle LE GALL		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle		X	Christine COCHOU		
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	Gaëlle LE CORRE		

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 14 au début de la séance
- votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET

14) Décision modificative N°2 2023 Del 2023-070 T 2 Rectification d'une erreur matérielle

Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. Daniel LE BALCH

Le rapporteur expose la nécessité de procéder à une décision modificative. Il s'agit, outre quelques opérations d'ordre en investissement, d'équilibrer les dépenses de personnel. Des absences ont nécessité des remplacements, charges nouvelles compensées par les remboursements d'assurance statuaire.

29072	LE GUILVINEC - (1)	DM n°2 2023
Code INSEE	COMMUNE LE GUILVINEC	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60613 : Chauffage urbain	2 178.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 178.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 716.86 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 716.86 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	2 716.86 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 716.86 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 778.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 778.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 178.00 €	29 894.86 €	0.00 €	27 716.86 €
INVESTISSEMENT				
R-28041411 : Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 210.00 €
R-28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140.00 €
R-4818 : Charges à étaler	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 366.86 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 716.86 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 716.86 €
Total Général		27 716.86 €		30 433.72 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative exposée ci-dessus.

Fait au Guilvinec, le 13/12/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 029-212900724-20231219-DEL2023_70T2M-DE

POUR COPIE CERTIF

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

